

Le **RÉVEIL** **BRETON**

Revue trimestrielle d'Action Bretonne
Organe officiel de l' « Unvaniez Arvor »
(Fédération Régionaliste de Bretagne)

• ET

GALERNE

Organe des « Compagnons de Merlin »

SOMMAIRE

REVEIL BRETON, N^o 24. — *La Bretagne*, par A. de La Borderie. — *Le Chemin de Portz-Mein en Poullan*, par René Villard. — *Petits Métiers, Petites Industries de Bretagne* (suite) : *Le Tisserand*, par Jean Choleau. — *Notre Patrie bretonne : La Terre, la Mer, sonnets*, par Jac Pohier. — *Où en est l'Agriculture bretonne : les cultures maraîchères*, par J. Floch. — *L'Etat actuel du Folklore en Haute-Bretagne : croyances et superstitions*, par M. Drouart.

GALERNE, N^o 6. — *Glossaire des Parlers populaires du Pays de Vitré* (suite), par Jean Choleau. — *L'opinion de Charles Le Goffic sur les parlers hauts bretons*. — *Le « Parlement » du Pays de la Mée*, par Joël de Villers.

Siège social :
46, rue Poterie
VITRÉ (Hte Bretagne)

Direction :
Jean CHOLEAU
C. C. 5852, Rennes

LE RÉVEIL BRETON

(24^e Année)

et

GALERNE

(2^e Année)



ONT COLLABORÉ AU RÉVEIL BRETON :

Marie Allo, Daniel Bernard, Iann ar Bek, Léon Le Berre, Yves Berthou, Maurice Bigot, Y. ar Bodolec, abbé Bossard, Théodore Botrel, Bodspern, James Bouillé, Anatole Le Braz. — J.-P. Calloc'h, Iann Caroff, Jean Choleau, Charles Collin, Coroller, Docteur Cotonnac. — Charles Daniellou, Mathilde Delaporte, André Degoul, Desjacques, Madeleine Desroseaux, Georges Dottin, Marie Drouart, Albert Durand. — F. Even, Emile Ernault. — Maurice Facy, Jean Feillet, G. Floch. — E. Galmiche, Mme Gautry, Glanmor, Lucienne G., Olivier de Gourcuff, Fanch Gourvil, Jules Gros, E. Guéguen, Henri de la Guichardière. — Loeiz Herrieu, X. d'Haucourt. — François Jacob, Jaffrennou, E. Jobic. — Henry d'Ivignac. — Eostik Kerinek, Kerlann, Georges Kermadec, Efflam Koet Skau. — R. Langouët, Pierre Laurent, René Laurent, A. Laporte, Philéas Lebesgue, Le Mercier d'Erm, Themothy Lewis, Joseph Loth. — Pierre Massé, Masson, Morvan Marchal, André Mellac. — Joseph Nicolas. — Jos Parker, Jeanne Perdriel-Vaissière, Ivonig Picard, Charles Picquenard, Jac Pohier, Pierre de Portgamp. — A. Quintin. — Loeiz ar Rest, Henri Rodallek. — Marie-Paule Salonne, O'Sughrie. — Henri Tortelier. — François Vallée, Rozen ar Vrezon. — Weiss.

ONT COLLABORÉ A GALERNE

Marie Drouart — J. de la Godelinain — Jean Lancelot — Morvan Marchal — Jean Choleau — Joël de Villers.

Abonnement annuel global aux deux revues 25 francs l'an
Cotisation d'adhérent à : Unvaniez Arvor 20 francs l'an
à : Galerne 20 francs l'an

C. C. 5.852 J. Choleau, bureau des Chèques de Rennes

24^e Année — 3^e Trimestre 1940

4^e Série — N° 24

Le Réveil Breton

Revue trimestrielle d'Action bretonne

Organe officiel de l'Unvaniez Arvor.

(F. R. B.)

La Bretagne

La Bretagne, notre Bretagne, c'est une langue, la langue sacrée des aïeux. La Bretagne, c'est un caractère, un caractère national, bien tranché, bien trempé : par là même, c'est un peuple. Non pas seulement une province, mais une nation qui a eu son existence propre, originale, indépendante.

La Bretagne, c'est aussi une Histoire...

La Bretagne, c'est autre chose encore, qui suffirait à expliquer l'attachement passionné que lui portent ses fils.

La Bretagne n'est pas seulement une langue, un caractère, un peuple, une histoire : la Bretagne, en outre, c'est une poésie dans le présent et dans le passé.

Arthur LE MOYNE de LA BORDERIE,
(Cours d'Histoire de Bretagne
à la Faculté des Lettres de Rennes)

Le Chemin de Portz-Mein en Poullan

Un chemin raboteux nous mène vers la mer.
Sous les pins, au soleil, jaunit la maigre avoine ;
La mare, à l'eau ridée, inonde les joncs verts,
Un crapaud se démène, en sa bure de moine.

La ferme, rajeunie, érige son toit bleu,
Sous l'abri tout feuillu des chênes et des ormes.
Des vaches vont, broutant sur un coteau lépreux,
Où des rochers couchés ont des croupes énormes.

Un ruisseau court au pied des saules, tout tremblants;
Un vieux « doué », de chez nous retient son eau tranquille
Une fille au lavoir, y tord son linge blanc,
Qui garnira les lits où les cuivres rutilent...

Et nous avons gagné la plage de Porz-Mein.
Où la mer, en chantant son hymne funéraire,
Lave les cailloux blancs et ronds, crânes humains
Qui luisent dans l'enclos d'un immense ossuaire...

René VILLARD.

(Extrait de « De l'aube au crépuscule » vers et proses,
préface de Max Jacob. Paris, Albert Messein, 1939.)

Petits Métiers - Petites Industries de Bretagne

d'après les renseignements recueillis sur les lieux de 1895 à 1910

LE TISSERAND

(Suite)

Les tisserands ont l'humeur voyageuse. De tous temps, ils s'en furent de villages en bourgs, de bourgs en villes, de pays en pays, s'initiant, au hasard des régions, aux diverses sortes de fabrication.

Nous aurions voulu ici tracer la vie errante d'un jeune ouvrier parti sur le « trimard », vers la fin du XIX^e siècle. C'est malheureusement chose impossible.

Le livret d'ouvrier n'est plus obligatoire. A chaque ouvrier qui le quitte, le patron remet seulement sur feuille volante une attestation constatant son jour d'entrée, celui de sa sortie et la profession qu'il a rempli. Un jour vint même où, sur ce certificat, fut interdit de porter des blâmes ou des félicitations. De ce fait le certificat patronal perdit toute valeur. Seule la durée du séjour chez un patron peut laisser supposer que celui-ci a été satisfait du travail de son ouvrier.

Nous n'avons à présenter ici que deux livrets d'ouvriers tisserands : l'un est très bref, l'autre tout à fait remarquable. Malheureusement l'un et l'autre concernent des époques antérieures à

notre enquête. Nous avons cependant cru bien faire en les reproduisant ici.

Le premier est celui de mon père. Ses parents vinrent de Bréal-sous-Vitré à Bourgon où il naquit au village de la Brécinnières sis sur la frontière même du Maine et de la Bretagne. Il les suivit ensuite à Laval. A sept ans il demeurait le seul soutien d'une mère veuve et de cinq frères et sœurs. Très jeune, à onze ans, il dut apprendre le rude métier de tisserand qui se pratiquait à cette époque, dans des caves éclairées uniquement par d'étroites lucarnes donnant sur des cours ou des ruelles.

C'est ainsi qu'il fit son apprentissage en tissant de la toile serpillière.

Après son service militaire qu'il accomplit en Savoie et qui lui donna l'occasion d'apprendre des genres de fabrication inconnus en Bretagne et Maine, après la guerre de 1870-1871 et le temps qu'il passa comme prisonnier en Saxe, il revint à Laval.

Il lui fut délivré un livret d'ouvrier.

A cette époque le livret d'ouvrier possède une couverture en toile grise collée sur carton avec patte et filet. Les feuillets sont au nombre de quatorze. Le format de 15×9 1/2.

Le premier feuillet est précédé de sept pages imprimées qui relatent, sous le titre « Livret d'ouvrier » : le texte de la loi du 22 Juin 1854, le décret du 30 avril 1855 relatif à l'exécution de la loi sur les livrets d'ouvriers, la loi du 14 Mai 1851, l'art. 153 du Code pénal, l'art. 463 du Code pénal.

Ce livret fut délivré à mon père le 31 octobre 1873. Voici les deux pages du premier feuillet :

Département de la Mayenne	Mairie
Arrondissement de Laval	de Laval

SÉRIE N° 1272

Profession : Tisserand

A Laval, le 31 8bre 1873

Signalement :
Age : 27 ans

Taille : 1 m 63

cheveux : châains

sourcils : idem

front : rond
yeux : roux
nez : long et gros

Le nommé
CHOLEAU
Jean, Louis, Marie

Né à Bourgon
Département de la Mayenne
Demourant à Laval
rue St-Nicolas
N° 13 ayant justifié

bouche : moyenne
barbe : châtain
menton : rond
visage : ovale
teint : clair
signes particuliers : néant

de son identité et de sa position,
a obtenu le présent livret contenant quatorze feuillets, cotés et

paraphés par premier et dernier, sur Certificat de Maître à la charge par lui de se conformer aux lois et règlements concernant les ouvriers.

Le porteur était occupé en qualité d'ouvrier chez M. Papion.

Signature de l'ouvrier
Choleau
(sceau de la Mairie de Laval)

Le Maire
Ch. Toutain

Le deuxième feuillet contient la seule attestation patronale ainsi conçue :

Je certifie que le nommé Jean Choleau a travaillé chez moi pendant quinze mois.

M. Papion
Laval 31 Octobre 1873

Aucune autre attestation de patron pour la bonne raison que mon père, épousant la veuve de son cousin germain, à Vitré, prenait, dans cette ville, la suite du tissage de flanelles et de toiles exercé depuis fort longtemps par la même famille et qu'il dirigea lui-même jusqu'en 1909.

Le 14^e et dernier feuillet est suivi d'une mention imprimée indiquant que ledit livret a été remplacé, après usage, par un nouveau livret.

Le livret sortait de l'imprimerie Oberthur et fils de Rennes.

Si de 1873 nous remontons le cours du siècle, nous avons la bonne fortune de retrouver dans son premier tiers, un autre livret d'ouvrier tisserand, très complet celui-là. Nous en devons la communication à l'obligeance de l'un de nos amis de Vitré, M. Ernest Paillard, bijoutier-horloger.

Il s'agit du livret de son grand-père René Paillard, tisserand au bourg de Cuillé (Mayenne; Craonnais).

Pas plus que Bourgon, Cuillé n'est en Bretagne. Si la Brécinière est sur la frontière de la Bretagne et du Maine, Cuillé est sur la frontière limitative de la Bretagne et de l'Anjou. Deux kilomètres séparent le clocher de Gennés-sur-Seiche du clocher de Cuillé, mais à 200 m. se trouve, de l'autre côté de la Seiche, le pays guerchais. Une partie de la famille de René Paillard est angevine, l'autre partie est bretonne.

Si son chef-lieu, Cossé le Vivien, est à 16 km 500, son centre économique, La Guerche de Bretagne est à 9 km.

Craon à 24 km 500 est, comme La Guerche et Vitré, un grand

centre de fils qui y sont vendus chaque lundi aux marchands filassiers qui achètent le fil travaillé sur place par les campagnards.

La culture du chanvre y était considérée au XVIII^e siècle, comme un véritable métier rural et le tissage comme une industrie familiale.

Autrefois les cordiers du Craonnais devaient à l'exécuteur des hautes œuvres le droit de cordage, c'est-à-dire fournir gratuitement la corde employée à l'exécution des condamnés.

La liberté du tissage était entière comme dans les pays de Laval et de Châteaugontier.

René Paillard, le titulaire de notre livret, appartenait à une famille d'artisans. Trois frères, résolus à ne se point marier, habitaient sous le même toit. L'un, René, était tisserand, l'autre menuisier, l'autre horloger.

Comme tous les bons ouvriers du début du XIX^e s., René Paillard fit son tour de France ou plutôt ses tours de France, car, ayant atteint Bourg-la-Reine, une première fois, il éprouva le désir de revoir son pays natal.

Son premier voyage comprend des arrêts de travail à Nantes, Vertou, Le Pian, Bordeaux, St Jean-d'Angely, Sceaux, Orsay, Bourg-la-Reine.

Son second voyage le conduisit à Nantes, Marans, Comblanes, Narbonne, la Seyne, Marseille, Roche, Auxerre, Sens et Paris.

Il s'enhardit. Si un troisième voyage eut été possible, il s'en fut allé sans doute vers la Normandie, la Flandre, l'Alsace; on retrouverait ses traces vers Mulhouse, Tourcoing et Elbeuf.

Son premier tour avait duré trois ans et deux mois. Le second dura trois ans moins vingt jours.

De ses voyages, il devait rapporter, avec des chansons de terroir, une connaissance plus approfondie de son métier.

Son livret d'ouvrier diffère sensiblement de celui de mon père.

Il est entièrement manuscrit. La couverture est une feuille de parchemin extraite d'un vieux titre. Les feuillets sont paginés à l'encre. Le format est de 14 cm x 9 cm.

En voici la copie :

« Livret contenant seize feuillets coté et paraphé par nous
« Maire de la Commune de Cuillé, Canton de Cossé le Vivien,
« Arrondissement de Châteaugontier, département de la Mayenne;
« né; délivré au sieur Paillard René, profession de tisserand,
« natif de cette Commune, âgé de vingt-cinq ans, ayant satisfait
« à la Loi,

« Taille d'un mètre sept cent cinq millimètres;
« Cheveux châtains; front rond; sourcils châtains; yeux
« bleus; nez moyen; bouche moyenne; barbe naissante; menton
« rond; visage ovale, teint coloré.

« A la Mairie de Cuillé le 19 Août 1821

(cachet de la Mairie de Cuillé)

Lanier, maire

1^{er} Tour de Cuillé à Cuillé par Nantes, Vertou, le Pian, Bordeaux, Sceaux, Orsay, Bourg-la-Reine.

Je certifie que le nommé René Paillard tisserand a travaillé

pour la légalisation de la signature Lacaze que nous certifions connaître

En foi de quoi a meynac
ce 24 Juillet 1826 pour le maire absent
Bordes de Forlaye ? ex maire

Je certifie que Le Sieu Rainné paillard a travaillé l'espace d'un moi et demi Et qu'il S'est Comporté en honnête homme n'ayant Rien à lui Reprocher C'est pour sa que je lui signe son livret

paul Dupuy Tisserand
Vu à la mairie de Narbonne pour légalisation de la signature
Dupuy tisserant, apposée cidessus
à Narbonne Le 23 7bre 1826
Moulass adjt
(cachet de la Mairie)

Je Certifie que le nommé Renné paillard a travaillé jé moi dépus quinze jour, il cet comporté In honnet et Brave homme Cet pourquoy Jé lui signé lé present livret fait à la Seyne le 12 5bre 1826

signé Guillaume Wagner Maître tisseran
Vu pour légalisation de la Signature ci-dessus du Sieu Guillaume Wagner maître tisserand en cette ville, par nous Maire
La seyne le 13 8bre 1826
Ld fauchier
(cachet de la Mairie)

je certifie que Le nommé René paillard A travaillé chez Moi l'espace de deux mois Dont jé n'est Rien à lui reprocher Cest pour quoi je lui est signé les présent pour lui servir en cest que de Raison

Marseille les 14 Nobre 1826
Muguet

Marscille
Vu pour d'avis
Marseille le 15 9bre 1826
par aut^{on} de M le Maire
le chef du Beau Des PP ?
Cassard

Je certifie que Le nommé René paillard A travaillt chez Moi Lespase de deux mois et Demie qu'il ranplie ses obligasions fait aux Roche Le 29 Janvier 1824

hubertthonnerieu
Vu pour l'égalisation de la signature du sr hubert Thonnerieu
aux Roche le 29 Janvier 1827
Pr le Maire absent
Robin
adjoint
(cachet de la Mairie les Roches (Isère))
12 8bre 1826

je soussigé et déclare que le sieur renné paillard a travaillé en qu'alité d'honnete homme auxere le 22 Mai 1827
rémond Carrère
vu par nous commissaire
de police de la ville d'Auxerre, ce 22 Mai
1827 Derichebourg

je certifie que le nomée rené paillard atravaillé l'espace de cinq moi chez moi en qualité d'honête homme de sa profession de tisserant, sans rien avoir a lui reprocher
Sens ce 17 octobre 1827

Bertrand
Vu pour légalisation
de la signaturecy Dessus
Sens 17 8bre 1927
Chardon

hantré che Moy pour ytravayée de son états de tisserand
Paris Ce 26 novembre
1827 Demare

sorty quites de tous hangagemants paris Ce 7 decembre 1827
Demare

A la fin du livret restent blanches 8 feuilles

Cuillé se livre plus particulièrement au tissage des toiles. Quel motif pousse donc notre compagnon vers les pays d'outre-Loire. S'il voulait se perfectionner dans le tissage des fils de chanvre, de coton et de lin des voyages moins lointains auraient suffit : Mayenne, Laval, Oisseau fabriquent à cette époque des cotonnades (1) les manufactures de draps, de serges et d'étamines qui produisaient 290 pièces à Chateau Gontier en 1762 sont en décadence. Il ne demeure plus dans ce genre que le tissage des tremiers de laine et des flanelles chaîne fil de lin. Rennes et Vitré, Fougères œuvrent des toiles de chanvre. Les pays qu'il visite se livrent plutôt au tissage des serges et des cadis en laine. C'est donc, semble-t-il, cette branche du textile qui l'intéresse : à Nantes les draperies — à Marans les grosses étoffes de laine et les toiles — à Auxerre et à Sens les serges et les draps. Il rapportera de ses tours, de précieuses indications.

(1) La Mayenne. Etude économique — Ministère de la Guerre — Laval-Barnéoud 1919.

LE TISSERAND A LA MAIN DE VITRÉ

(BRETAGNE)

(ouvrier tâcheron dans le système des engagements volontaires momentanés)

d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1905

par

JEAN CHOLEAU
Maître tisserand

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Définissant la Condition des divers membres de la Famille

I

DÉFINITION DU LIEU, DE L'ORGANISATION INDUSTRIELLE ET DE LA FAMILLE

1^{er} — Etat du sol, de l'industrie et de la population

La famille ouvrière étudiée dans cette monographie habite la ville de Vitré, chef-lieu de l'arrondissement du même nom, département d'Ille-et-Vilaine, partie est de l'ancienne Bretagne. Elle est éloignée seulement de 10 km du Maine, par 3°32'29" de longitude et 48°7'32" de latitude, à une altitude de 89 mètres.

Vitré, vieille cité qui porta autrefois les noms celtique de « Wistrec'h » et latin de « Vitriacum » ou « Vitreium » fut fondée vers l'an 1008 par Riwallon. Elle est principalement construite sur le plateau d'une colline escarpée au pied de laquelle coule l'une des branches de la Vilaine. Son faubourg le plus important; le Rachapt qui comprend les rues du Petit et du Grand Rachapt, de la Greurie, du Puits pesé, du Point du Jour, de Balazé, du Temple, de Villaudin, est bâti sur la colline opposée au nord de la Vilaine.

Presque à égale distance de Rennes (36 km) et de Laval (35 km), elle se trouve à 29 km de Fougères et 51 km de Chateaubriant.

Le département d'Ille-et-Vilaine, dont elle fait partie a une superficie de 672.583 hectares (cadastre) et d'après le recensement de 1901 une population tant urbaine que rurale de 613.567 habitants. Divisé administrativement en 6 arrondissements (Rennes, Fougères, Montfort-sur-Meu, Redon, St-Malo et Vitré) il compte 43 cantons et 359 communes.

L'arrondissement de Vitré est limité au nord par les arrondissements de Fougères et de Rennes, à l'ouest, par ceux de Rennes et de Redon, au sud par la Loire-Inférieure, à l'est par le Maine et l'Anjou (Mayenne et Maine-et-Loire).

— 695 —

Divisions administratives

Il est divisé en 6 cantons : Argentré-du-Plessis, Chateaubourg, La Guerche-de-Bretagne, Retiers, Vitré-Est et Vitré-Ouest.

Le canton est comprend outre la section est de la Ville, les communes rurales de Balazé, Bréal-sous-Vitré, Châtillon-en-Vendelais, Erbrée, la Chapelle-Erbrée, Mondevert, Montautour, Princé et Saint-M'Hervé.

Le canton ouest comprend, outre la section ouest de la ville, les communes rurales de Champeaux, Cornillé, Izé, Landavran, Taillis, Marpiré, Mécé, Montreuil-des-Landes, Montreuil-sous-Pérouse, Pocé, Saint-Aubin-des-Landes et Saint-Christophe-des-Bois.

Communications

La ville de Vitré possède un bureau de postes. Elle est desservie par différentes lignes de chemin de fer du réseau de l'Ouest : la ligne de Paris à Brest longe les anciens remparts dans sa traversée de Vitré et la met en communications rapide avec toute la Bretagne, le Maine et la Haute Normandie, — la ligne de Pontorson, avec la Basse-Normandie, la ligne de Martigne-Ferchaud, avec le pays Nantais et l'Anjou.

Divisions religieuses

Trois paroisses se partagent la ville et les campagnes : les paroisses Notre-Dame et St-Martin, doyennés, et la paroisse de Ste-Croix. Il existe en outre de nombreuses chapelles ouvertes continuellement ou à certaines occasions au Culte : les chapelles de l'Hôpital général (rue de Paris) et Saint-Yves (Hôpital St-Nicolas, Hospice St-Yves), chapelles des Trois Marys, de Galiot, (rue du Rachapt), de la Congrégation des Hommes, (rue Ricordais), de Notre-Dame-de-Lourdes, (bd Pierre Landais); de Ste-Anne, (rue Ste-Croix) de la Guilmarais, — chapelles désaffectées, comme celles de St-Etienne, route d'Argentré et de Plagué (ancienne route d'Erbrée) (1).

La comparaison des recensements de 1896 et 1901 accuse une diminution de la population municipale et un accroissement de la population totale :

	1.896	1.901
population agglomérée	7.459	7.336
éparse	1.414	1.440
population municipale	8.873	8.776
population comptée à part	1.711	1.999
population totale	10.584	10.775

(1) Depuis 1905 nombre de modifications se sont produites dont nous ne faisons pas mention ici.

La population agglomérée se répartit ainsi :

	Maisons		Ménages		Individus		Français		Etrang.	
	1896	1901	1896	1901	1896	1901	1896	1901	1896	1901
canton ouest (32 places et rues)	561	568	1240	1264	3719	3877	3719	3877	0	0
canton est (27 places et rues)	561	546	1167	1084	3740	3459	3731	3452	9	7
	1122	1114	2407	2348	7459	7336	7450	7329	9	7

De ces indications, il ressort que la diminution de la population urbaine dans le canton est n'est pas compensée par l'accroissement léger de la population du canton ouest, que si le nombre des ménages augmente dans le canton ouest, il diminue dans le canton est ainsi que le nombre des habitations.

Donc Population urbaine stationnaire.

La population rurale se répartit comme suit :

	Maisons		Ménages		Individus		Français		Etrang.	
	1896	1901	1896	1901	1896	1901	1896	1901	1896	1901
canton ouest (23 villages)	52	65	61	67	335	349	335	349	0	0
canton est (80 villages)	184	204	208	205	1079	1091	1079	1091	0	0
	236	269	269	272	1414	1440	1414	1440	0	0

Au total, Vitré compte 1358 maisons en 1896 et 1383 en 1901 — 2676 ménages en 1896 et seulement 2620 en 1901 — 8 873 individus en 1896 et seulement 8776 en 1901 sur lesquels totaux on trouve 9 étrangers dans la partie urbaine (canton est).

Les constructions d'habitations neuves ont donc été peu nombreuses dans la période 1896 à 1901. La population ouvrière réside en majeure partie dans l'ancien Vitré resserré autrefois entre les murs de l'enceinte, encore visibles dans les parties nord, ouest et est. Il est à remarquer que les anciennes maisons possèdent au point de vue hygiène des facilités que ne comportent pas les habitations modernes. Tout le vieux Vitré est sillonné par un réseau d'égoûts, le Vitré moderne en est à peu près dépourvu. Dans nombre d'anciennes demeures, rue Beaudrairie par exemple, on trouve des cabinets d'aisance aux étages, construits aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Constitution du sol — Hygiène.

Le sol est constitué de silurien inférieur, de grès à bilobites dans la région de Princé et la colline sur laquelle passe la route

de Princé à Montautour. Ils se rencontrent aussi dans la région allant de Malnoé à Châtillon-en-Vendelais et à Vitré même à l'ouest (carières du Bas Pont et du Pavillon). Les schistes ardoisiers ont une puissance considérable dans la région de Vitré à Balazé.

Très souvent grès et schistes sont intercalés. (1)

En 1905, la ville de Vitré ne possède pas d'établissement public de bains. Ceux-ci sont assurés par des particuliers et ne sont fréquentés que par des personnes aisées. Pour la population ouvrière masculine existe une baignade sur la Vilaine, près de la ville et à 6 km l'étang de Paintourteau.

Depuis 1896, des sources d'eau potable sises à 16 km environ ont été captées et amenées à Vitré. Tous les quartiers ont leur borne fontaine, mais les immeubles possédant une installation d'eau aux étages sont rares. Cela est dû, en partie, au défaut d'un réseau d'égoût qui évacuerait les eaux résiduaires.

Quelques-unes des rues sont pavées, mais la plupart sont en macadam.

Les habitations ouvrières avec jardin sont rares. Mais les ouvriers habitant le centre trouvent à louer pour peu des « carrés » aux portes de la ville.

Démographie

Le climat de Vitré est vif, très sain. La durée moyenne de la vie dépasse la moyenne ordinaire. Le tableau du mouvement de la population annexé à cette monographie nous donne en effet sur 260 décès, 130 après soixante ans. 87 entre 20 et 59 ans — 8, de 5 à 19 ans — 8, de 1 à 4 ans — 27 au-dessous de 1 an.

Les naissances sont en grande majorité légitimes.

En 1901 sur 93 garçons, on compte 90 légitimes et 3 non reconnus par le père (3.22 %), et sur 102 filles, 101 légitimes et 1 non reconnue par le père (0.90 %).

Dans la même année sur 4 garçons morts-nés, tous les 4 sont légitimes et sur 5 filles 3 sont légitimes et 2 naturelles.

La mortalité infantile présente le tableau suivant :

Décès au cours de la 1^{re} Année

	GARÇONS		FILLES		Total
	légitimes	naturels	légitimes	naturelles	
de 4 jours	5		5	1	11
5 à 9 jours			1		1
10 à 14 jours			1		2
15 à 30 jours	1		1		3
1 mois	1	1	1		3
2 mois	3				3
3, 4 ou 5 mois	2		2		4
6, 7 ou 8 mois	1		2		3
9 m. à 1 an, 1 jour					
	13	1	12	1	27

1 DELAGE — Etude sur les terrains silurien et dévonien du Nord du département d'Ille-et-Vilaine. (Bulletin de la Société géologique de France, 1875.)

Les mariages en 1905 se répartissent comme suit :

entre garçons et filles	62
entre garçons et veuves	5
entre divorcés	0
entre veufs et filles	3
entre veufs et veuves	4

Il y a eu 3 divorces dans l'année.

Sur 74 mariages, 20 ont été célébrés en Mai, 10 en Février, 8 en Novembre, 7 en Juin, 6 en Janvier, 6 en Octobre, 5 en août, 4 en Juillet, 3 en Avril, 3 en septembre, 2 en Mars, aucun en Décembre.

D'ordinaire les mariages se font sous le régime de la Communauté. On constate seulement 7 mariages avec contrat.

Les Vitréens reçoivent une instruction moyenne. On trouve peu d'illettrés chez eux.

Sur 74 époux de l'année, trois seulement déclarent ne pas savoir signer (4.01 %) et 4 femmes contre 70 qui signent (5.71 %)

A côté de la population vitréenne proprement dite existe une population comptée à part qui est passée de 1.711 en 1896 à 1.999 en 1901.

Corps de troupe, 1461, Maison d'arrêt 22, Hospices 152, Hôpital militaire 24, Orphelinat de la Providence 55, Orphelinat de la Retraite 29, Lycées et collèges communaux, 127, Ecoles spéciales 63, Maison d'éducation, écoles et pensionnats 47, Ambulants sans domicile 19.

L'accroissement de cette population est due pour beaucoup aux troupes de la garnison qui passent de 1324 en 1896 à 1461 en 1901.

ETAT-CIVIL DE LA FAMILLE

Le ménage étudié comprend trois personnes :

- 1° — Jean RAVENEL, chef de famille, né à Montreuil-sous-Pérouse près de Vitré, le 19 septembre 1857 48 ans
- 2° — Anne-Marie MENAGER, sa femme, née à Gahard, le 19 septembre 1857 48 ans
- 3° — Jean-Marie RAVENEL, fils unique, né à Vitré, le 25 Octobre 1888 17 ans

Il est rare qu'un ouvrier agricole, et telle était la situation de Jean Ravenel avant son mariage, aille prendre femme loin de son pays, de sa paroisse, ou d'une paroisse voisine. C'est pourtant ce qu'a fait notre ouvrier dont l'épouse est née dans l'arr^t de Rennes à 35 km de chez lui.

Les parents des deux époux sont morts; les frères et sœurs du chef de famille habitent les communes limitrophes et y exercent la profession de cultivateurs exploitants à ferme. Ils ont choisi la meilleure part, bien que le travail des champs soit pénible. Les relations entre eux sont excellentes. Ils se font

souvent visite. Durant quelques années, Jean Ravenel eut chez lui l'une de ses nièces qui suivit les cours d'une école de la ville afin d'acquérir une instruction plus développée.

RELIGION ET HABITUDES MORALES

Les membres de la famille Ravenel sont catholiques. Ils pratiquent leur religion, assistent chaque dimanche à une messe basse à l'église Notre-Dame, leur paroisse. Les jours des solennités telles que Pâques, la Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint, Noël, la messe du matin est remplacée par la grand'messe chantée et parfois les vêpres.

En agissant ainsi, ils ne font d'ailleurs que suivre l'exemple des neuf dixièmes de la population ouvrière. La Femme approche des sacrements aux grandes fêtes, le mari et le fils tous les ans, à Pâques. Ils se rendent tous deux, le soir, aux sermons réservés aux hommes pendant le Carême. Tous observent rigoureusement les règles de leur religion. Ce sont ce qu'on appelle de « braves gens » au sens attaché à cette expression dans les pays catholiques, estimés de leur patron, de leurs voisins, de leurs camarades d'atelier. Malheureusement Jean Ravenel et sa femme manquent d'énergie, de volonté, surtout Anne Ménager et parfois l'après-midi du dimanche et une partie du lundi se passent en stations dans les auberges nombreuses de la ville où ils dépendent jusqu'au dernier sou l'argent gagné pendant la semaine.

Nous ne nous étonnerons donc pas de constater un déficit dans leur budget et de trouver de nombreuses dettes chez le boulanger, l'épicier, dettes qui seraient facilement payées si le ménage alliait un peu de persévérance à une prévoyance qui fait défaut.

Élevé par des parents indolents, Jean-Marie Ravenel a été laissé de bonne heure en pleine liberté. D'intelligence médiocre, peu travailleur, il fréquenta successivement l'École des Frères de Lamennais et l'école communale du Châtelet, obtint péniblement son certificat d'études, mais fut refusé une fois à l'examen de catéchisme exigé pour la première communion.

Au sortir de l'École, à douze ans, il est envoyé à la campagne, en qualité de « bitrou » ou bouvier. Puis il revient à Vitré, entre chez un menuisier comme apprenti, de là en même qualité, au bout de peu de semaines, chez un boulanger. Son temps d'apprentissage achevé, Jean Marie Ravenel ne peut trouver de place en qualité d'ouvrier. Il s'embauche alors dans une usine métallurgique, il y reste deux mois. Mis à pied pour chômage, il passe l'hiver dans sa famille sans travailler, retourne chez un boulanger qui ne l'accepte que comme apprenti, quitte la ville quelque temps après, entre comme ouvrier boulanger chez un patron de la Mayenne qui ne le garde que quelques mois. Enfin le fabricant de tissus chez qui sont employés ses parents consent à le prendre à son service en Octobre 1904.

Le tissage au métier à pédale étant interdit aux enfants de moins de 16 ans, il dévide des fils de lin pour les chaînes et des laines pour les trames.

A l'époque où s'ouvre le budget de cette monographie, Jean Marie Ravenel, âgé de 17 ans, est devenu tisserand depuis peu de temps, deux mois environ. Aussi ne faut-il pas s'étonner du gain peu élevé qu'il obtient. Bien que payé à la tâche, il n'en est pas moins apprenti, car il faut environ six mois de pratique pour devenir un ouvrier passable.

Jean Ravenel fut le maître de son fils. Il perdit par conséquent du temps à lui enseigner les principes du métier, d'autant plus de temps que, comme nous l'avons dit, son fils est peu intelligent, travailleur médiocre et borné. Le budget de notre chef de famille s'est ressenti de ce surcroît d'occupations et le gain annuel de Jean Ravenel n'atteint pas le montant des salaires annuels précédents.

HYGIENE ET SERVICE DE SANTE

L'état sanitaire de la famille est bon. Depuis de longues années aucun membre n'a été dans l'obligation d'interrompre ses occupations par suite de maladie. Jean Ravenel, cependant, atteint d'une infirmité, causée par sa faiblesse de constitution (déviations de la colonne vertébrale) ne peut donner la somme de travail que produit un homme de force moyenne. Son fils, également faible, est menacé de la même infirmité.

Les deux époux, n'ont pas suivi la tradition des familles paysannes dont ils sont issus, en n'ayant qu'un enfant. Ils se sont conformés au milieu citadin où ils vivent.

Une famille de deux ou trois enfants est la normale. Dans leur quartier nous avons établi la statistique suivante :

Un ménage de commerçant	5 enfants
cordonnier à façon	2
épicier au détail ..	0
rentiers	0
boulangier	1
épicier au détail ..	0
journalier	6
tisserand	1
commerçant	2

20 enfants pour 10 familles
moyenne 2 enfants par famille

Trente-cinq ans plus tard (1940) la moyenne s'est abaissée à 1,5 par famille.

Rang de la Famille

La famille appartient à la classe ouvrière. On peut diviser cette classe à Vitré en trois catégories : a) les ouvriers aisés, n'obtenant parfois qu'un salaire peu élevé, mais sérieux, sobres et économes; b) les ouvriers dits « à la charité » secourus par les bureaux d'assistance et de charité privée, en raison de leur grande famille ou de leur imprévoyance; c) d'autres tenant le milieu entre les deux précédentes, gagnant de bonnes journées, parfois peu chargés d'enfants, mais couverts de dettes par suite de leurs

dissipations, leur façon de vivre au jour le jour, condamnés inévitablement à passer dans la catégorie des ouvriers inscrits à l'Assistance publique.

MOYENS D'EXISTENCE DE LA FAMILLE

Propriétés

(Mobiliers et Vêtements compris)

L'insouciance qui caractérise la famille Ravenel l'a toujours empêché d'économiser. Pas de livret de Caisse d'Epargne, mais seulement, dans l'armoire, au milieu d'une pile de draps, les économies momentanées, sont cachées.

En raison de sa parenté avec des cultivateurs, Jean Ravenel pourrait avoir dans sa cave un fût de cidre dont le prix d'achat serait minime. Il préfère acheter chaque jour sa boisson à l'auberge, ce qui lui revient à un prix bien plus élevé.

La famille ne possède aucun immeuble.

L'appartement qu'elle occupe appartient à son patron. Il se compose de deux chambres au deuxième étage donnant chacune sur l'un des rues les plus larges de la ville, aspectées au Midi, une cave et un grenier. Il paie annuellement un loyer de 70 frs, qu'il règle en deux fois, par moitié, aux termes d'avril et d'octobre.

Les moyens d'existence de la famille consistent donc uniquement dans le salaire gagné et dépensé au fur et à mesure. Pas de propriété, pas d'argent placé, pas d'avance d'aucune sorte de plus de 150 frs. Les mobiliers et vêtements peuvent être évalués à la même somme que ceux décrits dans notre monographie du « Journalier agricole du Pays de Vitré ».

TRAVAUX ET INDUSTRIES

Travaux du chef de famille

Avant son mariage, Jean Ravenel était domestique agricole aux environs de Vitré. Chez le cultivateur qui l'occupait, il fit connaissance d'une servante qui, par la suite, devint sa femme. Peu de temps après leur mariage, comme nombre d'ouvriers des champs, ils délaissèrent les travaux de la terre pour « venir en ville » selon l'expression consacrée.

Ils y étaient attirés par le mirage de la vie facile, des hauts salaires, par le faux semblant d'une indépendance morale et matérielle qui n'est pas l'une des moindres parmi les causes de l'exode rural (1).

Jean CHOLEAU

(A suivre)

(1) Sur cette question, consulter nos études : Condition actuelle des Serviteurs ruraux bretons : domestiques à gages et ouvriers agricoles, 1907. L'Expansion bretonne au XX^e siècle, 1922. Le Journalier agricole du Pays de Vitré, monographie de famille. Editions d'« Unvaniez Arvor » Vitré 1905.

Notre Patrie Bretonne

I. — LA TERRE

Le ciel de la Bretagne offre bien ses pâleurs ;
Cependant, les rochers, les masses de verdure,
Dans un air très léger, s'affirment en valeurs
Mieux que sous un soleil aux clartés par trop dures.

De fait, notre campagne a des vives couleurs
Sans doute autant qu'ailleurs, quand cessent les froidures
Ses champs aux tons divers, tous alternant les leurs,
S'encadrent nettement de très fortes bordures.

Par endroits, les labours, en succédant aux près,
Joignent des bruns profonds à des reflets pourprés ;
Aux buissons, mainte fleur met sa tache écarlate...

Comme un manteau brodé de quelque matador,
Grâce aux ajoncs fleuris dont la parure éclate,
Chaque pli de terrain porte des franges d'or.

II. — LA MER

De tout temps, par chez nous, la côte occidentale
A formé le vaillant et rude matelot,
Quelle que soit d'ailleurs l'ambiance natale
D'une simple bourgade ou d'un étroit îlot.

Dès ses plus jeunes ans, par une loi fatale,
Plus d'un subit ainsi l'attraction du flot ;
Et, si notre Marine est affaire vitale,
La province bretonne y prodigua son lot.

Aussi bien l'Armorique, avec ses territoires
De partout avancés en très hauts promontoires,
Commande à l'Océan qui s'en vient l'assiégeant ;

Très noble, elle a posé son pied de châtelaine
Que les caps effilés chaussent à la poulaine,
Sur ce mouvant tapis, sans fin lamé d'argent.

Jac. POHIER.

Où en est l'Agriculture Bretonne

(Suite) (1)

Les cultures maraîchères

Il est presque classique de considérer qu'un pays qui est producteur de blé est un pays riche.

Il est certain que la qualité alimentaire du foment est bien supérieure à celle du millet, culture qui fut longtemps pratiquée en Bretagne, et qui servait de base à l'alimentation.

Une très intéressante lettre adressée à M. de Lavergne par M. A. de la Morvonnais, publiée en 1874, dit cependant : « Une production trop abondante de céréales est trop souvent la ressource des pays pauvres, dépourvus des moyens efficaces, des capitaux et de l'outillage nécessaire à des espaces étendus. »

Dubost, dans ses études d'économie rurale, parues dans la Revue des Deux Mondes, dit aussi : « Les pays exportateurs de blé sont généralement des pays peu avancés, tandis que pour d'autres, l'importation du blé fait supposer que l'agriculture n'a laissé au commerce le soin de l'en approvisionner que parce qu'elle pouvait se livrer à des cultures plus avantageuses que le blé. »

C'est là l'évidence même. L'agriculture anglaise, fut pendant longtemps en avance d'au moins un siècle sur l'agriculture française et bretonne. La cause en fut, comme toujours, la supériorité de son organisation politique et sociale par rapport à l'organisation française. Aussi, la Bretagne était aux seizième et dix-septième siècles, le grenier à blé de l'Angleterre, par contre au vingtième siècle, elle en devint le potager.

Nous avons vu l'excellente influence exercée sur l'agriculture bretonne par Sully. En accordant la libre exportation des céréales, la culture du blé se fit jusque sur les plateaux des Montagnes Noires et d'Arrez.

C'était un grand progrès, que de pouvoir gagner à la culture, de vastes étendues de terre couvertes jusque là de landes. Mais cette prospérité relative ne peut pas être prise comme un exemple type des soins à donner à l'agriculture pour conclure que rien de mieux ne puisse être entrepris.

Par contre, la suppression de la culture dans ces terres pré-

(1) Voir Réveil Breton N^{os} précédents.

cédemment arides, provoquée par la mise en application du système protectionniste de Colbert, marqua un recul très net.

Pour comprendre ce qu'il est possible d'attendre de l'agriculture bretonne, il suffit de comparer les riches possibilités de la bande de littoral, large d'une vingtaine de kilomètres, poétiquement appelée « ceinture dorée », avec les régions de l'intérieur.

Sur ces terrains fertiles bordant les côtes, il n'est pas rare d'avoir des rendements de froment atteignant 45 et même 50 quintaux par hectare. Il est vrai que les meilleures conditions de cultures y sont rencontrées; le sol, richement fumé, laborieusement travaillé depuis un grand nombre de générations offre une table des mieux servie aux racines voraces des céréales; de plus, la réverbération du soleil sur la mer crée une double insolation, et l'air marin, suffisamment frais, empêche que les cultures ne soient brûlées par une chaleur torride. Il ne serait pas possible de réunir des conditions artificielles aussi idéales que celles que donnent ici la nature.

Mais on peut reconnaître facilement qu'il est assez anormal d'immobiliser une culture pendant environ neuf mois sur un sol riche, alors que la logique commande de donner aux façons culturales une rotations plus rapide et ininterrompue.

C'est ce que la plupart des cultivateurs bretons a compris rapidement.

Aussi, on a d'abord vu réserver les endroits les plus fertiles, pouvant être facilement fumés par les engrais marins, engrais naturels d'une très haute qualité, aux cultures maraichères. Les Côtes du Nord, la région de Roscoff et de Saint-Pol-de-Léon ont commencé depuis longtemps déjà à suivre des méthodes de cultures intensives.

Beaucoup de personnes, non versées dans les questions agricoles, s'imaginent que la plus grande marque de progrès, consiste à employer des tracteurs destinés à travailler sur de grandes étendues.

Cette fausse conception fait la joie de la grande métallurgie. Elle l'entretient d'ailleurs savamment, parce que c'est une perspective de placement d'un grand quantité de métal, de mécanique et de pièces de rechange; la vente de grandes quantités d'huile de graissage et d'essence qui a la vertu, par ses vapeurs, d'empoisonner le sol et de détruire un grand nombre de microbes indispensables à la fertilité de la terre. Mais peu importe, sous prétexte de progrès, de l'acier, des huiles et du pétrole ont été vendus.

Nous avons assisté, un peu après la guerre (1914-1918), dans la région parisienne, à un concours de machines agricoles absolument édifiant à ce sujet.

Le sol à labourer présentait de grandes analogies avec le sol breton. On voyait des tracteurs pesant un nombre impressionnant de tonnes, remorquant des charrues polysocs de formes variées.

Pour un métallurgiste, labourer la terre, consiste à la retourner sans méthode très précise.

Evidemment, les versoirs étaient polis et nicklés comme de la vraie bijouterie. Les cultivateurs admiraient, en silence, suivant leur habitude, ces machines d'une mécanique si soignée mais ils étaient beaucoup moins attirés par les prix exorbitants de ces appareils.

Certains industriels avaient imaginé qu'il y avait intérêt à ce que la terre soit retournée le plus rapidement possible, pour qu'en une journée, de très grandes surfaces de terrain soient labourées. Aussi, ils n'avaient pas hésité à appliquer des progrès mécaniques qui s'étaient révélés utiles pour faire la guerre, mais qui se montraient beaucoup moins aptes aux paisibles occupations agricoles. Ces industriels s'étaient dit : « Comment ? au siècle du pétrole et de l'avion qui fait du 300 kilomètres à l'heure, il y a encore des cultivateurs attardés aux vieilles routines, qui se servent des bœufs lents pour tracer leurs sillons. »

Alors, les cultivateurs stupéfaits, virent des tracteurs à chenille, volant littéralement sur la glèbe à une vitesse de 60 kilomètres à l'heure et capables de tourner en rond dans une allure de vertige.

Ces tracteurs, remorquaient des appareils destinés à remplacer les classiques charrues, et qui ressemblaient à des scarificateurs élastiques et rotatifs. La couche arable superficielle était volatilisée, le sol gonflait comme une éponge brusquement décomprimée, et l'ensemble de ces étonnantes mécaniques était plongé dans un nuage de poussière opaque qu'aucun habitant des campagnes n'avait jamais contemplé sur les champs depuis les plus lointains millénaires.

Après le passage de ces monstres pesants, le sol était plus durci que si des multitudes de troupeaux de moutons s'étaient livrés à une course échevelée.

Les cultivateurs qui assistaient à ces spectacles inédits ne disaient mot. Les représentants de la grosse métallurgie s'indignaient de l'indifférence routinière et arriérée de ces paysans évidemment réfractaires à toute idée de travail productif et lucratif. Certains directeurs de grande usine métallurgique s'indi-

gnaient du divorce perpétuel de la terre et de l'usine... Et ils ne cherchaient pas à comprendre.

A la vérité, la course à l'unique profit, arrive à fermer l'esprit aux idées les plus simples et les plus exactes. La terre est un être vivant qui ne donne quelque chose que si on la courtise longtemps. Elle n'aime pas à être violentée, et pour qu'elle donne ses trésors, il faut y mettre les formes.

Le cultivateur breton, habitant sur la ceinture dorée, a depuis longtemps compris ces exigences élémentaires. Le gros capitalisme industriel et les grands trusts financiers éprouveront toujours la rébellion ouverte et discrète des lois de la nature, parce que cette forme d'économie n'est pas naturelle.

Aussi, félicitons les cultivateurs de la Bretagne, d'avoir compris la supériorité du travail à la main pour les cultures maraîchères. Là où elle est pratiquée, on ne voit pas une pierre sur le sol; on pourrait croire que la terre a été passée au crible; et elle ne reste pas inoccupée huit jours par an.

Pour connaître l'outillage dont l'agriculteur a besoin, les gros industriels devraient faire quelques visites dans la régions de Roscoff et de Saint-Pol-de-Léon.

Jusqu'à ce jour, l'industrie a seulement offert la bêche qui reste l'outil le plus perfectionné.

Comme progrès mécanique, c'est évidemment un résultat dérisoire. Mais quel ennui pour un industriel de ne pouvoir vendre d'énormes machines fabriquées en série avec les méthodes les plus perfectionnées de la rationalisation.

Le sol a cependant ses exigences, et l'agriculteur le sait bien. Quelques hectares pourraient recevoir des labours très profonds, un mètre et plus. Dans d'autres endroits, le mélange du sol avec le sous-sol aurait le meilleur effet. Quelquefois, c'est la surface seule qu'il convient de travailler; mais, d'une façon générale, partout où les cultures maraîchères peuvent être faites, la terre pourrait être travaillée sur une grande épaisseur.

Les avantages sont incontestables. Dans le sol se trouve une multitude de principes actifs qui dorment là depuis des siècles, sans utilité pour personne. Le sous-sol manque d'aération et ne permet pas les fermentations aérobies si indispensables aux végétaux. Cependant, il est facile de constater que si les animaux peuvent se déplacer, les plantes ne peuvent pas se promener pour chercher leur nourriture. Alors il leur arrive toutes sortes d'événements fâcheux et désagréables. Elles envoient leurs racines pour fouiller tous les coins du sol qui leur paraissent contenir des greniers à provision. Mais si le sous-sol est dur, la coiffe des ra-

dicelles butte sur l'obstacle, ou bien leurs extrémités viennent plonger dans une humidité permanente, très désagréable. Et si l'eau est excellente pour que les délicieux matériaux en décomposition soient assimilables, de l'eau en trop grande quantité rend la terre froide et les plantes qui ne peuvent pas grelotter pour se réchauffer, ont leur appétit coupé : elles poussent mal.

Offrir une terre bien meuble, suffisamment aérée, un peu humide, c'est donner à la plante le moyen le plus pratique pour faire de plantureux repas.

C'est ainsi que les racines du blé descendent facilement à 1 m 50 de profondeur, le chevelu de la betterave à 2 m. 50.

Est-ce que les systèmes financiers, actuellement en vogue se sont souciés si les plantes avaient faim, si elles avaient froid ?

Alors, pas d'outillage pour que la terre soit pour la plante la bonne table bien servie qu'elle demande, et qu'importe si son patron, le cultivateur soit après son dur travail quotidien, dans la misère.

Nous avons pu constater souvent les résultats extraordinaires obtenus par les labours profonds, mais il est évidemment indispensable de faire une étude du sol avant d'entreprendre ces travaux.

A titre d'exemple, nous nous rappelons avoir examiné une culture de fraisiers faite dans ces conditions. Chaque pied avait une hauteur d'environ 0 m. 40 et un diamètre de 0 m. 60 et il n'était pas rare de les voir porter en même temps, une centaine d'akènes de 4 à 5 centimètres de diamètre. On pouvait se croire transporté dans le pays de Gulliver. Les spécialistes étaient encore plus surpris que les autres. Et cependant, la terre n'était que de qualité moyenne.

C'est donc à peine s'il est possible de prévoir les résultats qui pourraient être obtenus après des études judicieuses et rationnelles. Beaucoup de plantes qui sont aujourd'hui négligées, pourraient peut-être, alors être soumises à la culture et donner des résultats excellents. Qui peut reconnaître aujourd'hui dans la Beta Maritima, à peine plus grosse qu'un fil, l'aïeule de l'énorme betterave ? A une époque encore bien récente, la pomme de terre n'était pas cultivée; comme solanée elle était même toxique, et les tubercules étaient minuscules. Quelqu'un pourrait-il dire aujourd'hui que la culture de la pomme de terre ne présente aucun intérêt ?

Il y a dans les campagnes bretonnes une multitude de plantes qui certainement seraient d'une très grande utilité, car il n'y a rien d'inutile dans la nature; mais souvent l'homme ne dispose

pas toujours de moyens de sélection et n'a pas toujours la possibilité d'utiliser la réflexion.

Des labours profonds aideraient considérablement les sélections de semences.

En pratiquant ces méthodes, nous verrions peut-être cultiver la noisette de terre, l'ortie, la minette, le lotier corniculé, etc... et beaucoup de plantes auxquelles on donne le nom péjoratif de « mauvaise herbe ».

Que de travail en perspective, que de découvertes à faire. Quelle merveilleuse terre de culture et de recherches, la Bretagne pourrait devenir quand les chefs seront des personnages désintéressés avec un peu d'intelligence ».

**

La culture maraîchère a commencé en Bretagne dans quelques localités isolées. On peut remarquer que c'est sur les côtes de la Manche qu'elle a débuté. Ce fait est assez étonnant, car il y a des terrains qui sont mieux disposés.

En effet, les côtes de la Manche sont exposées au vent du nord, la brise de mer vient du nord, et tout le monde constate facilement la différence de température entre cette région et l'intérieur, surtout quand on est à l'abri du vent du nord par des collines.

C'est là un merveilleux exemple des transformations heureuses que l'homme peut faire quand il cherche à utiliser les ressources de la nature. La mer lui a prêté son précieux concours, et, à force de patience et de courage, cette association s'est montrée féconde.

Le littoral de l'Ille et Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère a de vastes prairies sous marines de goémon. Dans cette partie de la Bretagne, les côtes sont généralement basses, ce qui fait que la mer n'est pas très profonde jusqu'à une grande distance au large. Au contraire, les côtes sud sont plus escarpées, l'eau plus profonde et un grand courant marin venant du sud, ainsi que la houle provoquée par les vents de suroît, rendent beaucoup plus difficiles, sinon impossibles les coupes de goémons. Par contre, le goémon d'épave est un peu plus abondant.

Quoiqu'il en soit, les varechs, les ulves, les céraniums, etc... sont davantage employés sur les côtes sablonneuses et sur les polders bretons du nord.

Les résultats en sont merveilleux. Il n'y a pas à craindre avec eux, l'introduction de mauvaises graines. Aussi les terrains sont plus propres qu'ailleurs.

La mer offre encore d'autres ressources aux cultivateurs. Le maerl, qui est un carbonate de chaux était abondamment utilisé autrefois. Les trez, employés sous le nom de tangué, les coquilles pulvérisées, la vase marine... ont tous permis de donner au sol de cette partie du territoire breton, cette richesse, qui justifie le nom de ceinture dorée.

Aujourd'hui, sous prétexte de progrès, en réalité sous l'influence des grands trusts vendeurs de produits chimiques, les engrais naturels ont été beaucoup délaissés, jetant dans la misère les ramasseurs de goémons.

L'élevage du bétail et des chevaux, diminue considérablement en Bretagne, et ceci représente pour l'avenir de l'agriculture du pays un des plus grands dangers. Comment fournir les 40 tonnes de fumier à l'hectare, sans bétail ? Ce ne sont pas les idoles des grandes congrégations économiques, qui viennent peupler les croyances pseudo-scientifiques, qui pourront les remplacer.

Et les cultures maraîchères se développent de plus en plus ce qui est un signe très net du perfectionnement de l'agriculture bretonne.

Il est à souhaiter pour la prospérité bretonne que ce développement se fasse à une allure accélérée.

A titre d'exemple, on peut rappeler que, dans le seul mois de mars 1927, plus de 32.000 charrettes de choux-fleurs ont été vendus sur le marché de Saint-Pol.

Mais nous abordons alors d'autres problèmes.

Le cultivateur, qui doit déjà être un véritable artiste pour travailler la terre, a toujours à résoudre des problèmes extrêmement compliqués. Ils sont tellement absorbants, et l'organisation sociale si défectueuse, que l'agriculteur est obligé de se replier constamment sur lui-même. Il n'a pas le temps d'être un bavard. Il vit dans des études et des observations permanentes. Il paraît peu communicatif, presque insociable parfois, parce que toujours il fut le paria aux mains terreuses. Peu importe s'il a le cœur propre. Il eut toujours des maîtres aux mains propres et au cœur sale. Ceux-ci avaient le temps de s'organiser pour former des groupes de parasites. Lui, absorbé par son travail exténuant, toujours incertain du lendemain, il a toujours jusque maintenant été maltraité par le reste de l'humanité parce que celle-ci n'aime pas la vérité et les suites qui en découlent : la simplicité, la vie conforme aux lois de la nature. Aussi, le paradis terrestre fut perdu pour les agriculteurs.

Le poète insulte périodiquement le paysan en lui prêtant le sentiment d'aimer mieux ses animaux que sa femme et ses en-

fants; le philosophe superficiel, lui reproche sa vie matérialiste sans idéal supérieur; le politicien taré, maître des gouvernements, l'injurie en lui reprochant de ne rechercher que les gros sous; l'économiste gémit sur l'abandon des campagnes.

Cependant, les états-majors trouvent dans les campagnes la pépinière idéale pour faire leur recrutement; les religions pour dénaturer son mysticisme exact; tous les parasites sociaux pour y puiser leurs plus beaux profits; toutes les forces d'oppressions se dirigent d'instinct vers elles, et tous s'abattent sur lui pour l'exploiter. Quelquefois, cependant, comme un cheval piqué par les taons, Jacques Bonhomme fit quelques ruades, mais les mêmes mains malfaisantes remettaient vivement le collier à cet être résigné et débonnaire.

Toujours souffrant de vivre une vie sans espoirs, le cultivateur a besoin, en plus de ses connaissances techniques, de hautes capacités commerciales et financières.

Quelle vigilance ne lui faut-il pas aujourd'hui, où nous assistons à l'agonie et aux soubresauts d'un système périmé, le système capitaliste. Car il ne s'agit pas seulement de bien savoir travailler la terre, de perfectionner l'élevage des animaux, il faut, avant tout, s'occuper des débouchés à donner à ses produits, car c'est le capital qui prime le travail, alors qu'il ne devrait être que son serviteur. Quand le cultivateur n'aura plus à s'occuper de commerce et de finance, il sera devenu un être libre, et il pourra vivre réellement.

Actuellement, les questions agricoles sont donc d'abord des questions commerciales. Pour la Bretagne, elles sont impérieuses puisque 72 % de la population est agricole.

La question commerciale est liée à des questions de politique. De sorte que finalement, le sort de l'agriculture d'un pays dépend d'un ensemble de conceptions et de l'organisation sociale.

Il n'y a pas de question bretonne, affirmait à la chambre des Députés un célèbre politicien. Il est vrai qu'il habitait aux antipodes de la Bretagne, et qu'il voyait les choses d'un peu loin.

Cependant, il est facile de remarquer que les débouchés agricoles dépendent des facilités de déplacement des produits vers le lieu de consommation.

Un examen même superficiel de la topographie bretonne, donne la réponse à cette constatation.

Une chaîne centrale dirigée d'est en ouest, et deux versants descendant l'un sur la Manche, l'autre sur l'Atlantique. Une multitude de cours d'eau suivent ces deux pentes. Ce qui fait que le pays est coupé par des vallées assez profondes, orientées nord-

sud. Beaucoup de ces ruisseaux n'ont pas un cours très abondant, mais ils présentent l'avantage d'avoir une quantité d'eau assez régulière et très claire.

Il est assez facile de comprendre que les moyens de communication et de transports devraient emprunter la pente naturelle de ces vallées pour rejoindre la mer. Car la mer, reste et restera le système le plus économique pour les échanges.

Autrefois, il y avait à l'embouchure de presque toutes ces rivières, des petits ports.

On s'étonne souvent que ces petits ports soient maintenant ensablés. Aucune propagande n'est faite pour en expliquer les causes.

Il y en a deux principales :

- 1°) La politique.
- 2°) Les grandes congrégations économiques.

J. FLOCH.
(A suivre)

L'état actuel du Folklore en Haute-Bretagne

(Suite) (1)

CROYANCES et SUPERSTITIONS

Tout en cueillant contes et légendes dans les différents pays de la Haute-Bretagne, Paul Sébillot interrogeait ses conteurs sur les croyances relatives aux fées, aux lutins, aux revenants, sur les sortilèges, les sorciers, les démons. Ceci lui a permis de dresser, dans ses « Traditions, superstitions et légendes de la Haute Bretagne » — Paris-Maisonneuve 1881 — une esquisse des principales sources des récits populaires, des croyances et des superstitions de notre pays.

Il les a divisées en cinq parties :

- 1°) Les croyances relatives aux monuments celtiques.
- 2°) Les légendes historiques.
- 3°) Les lutins, fées ou animaux sorciers.

(1) Voir Réveil Breton N° précédents.

4°) Les choses nocturnes, revenants et diableries.

5°) Les sorts, sortilèges et superstitions diverses.

Presque toutes les pierres druidiques passent pour renfermer des trésors et donner souvent asile aux « dames blanches », aux « lavandières de nuit » et aux « lutins » qui n'en sortent que la nuit.

Les légendes, d'origine historique, sont peu nombreuses et se rapportent surtout aux crimes pendant la chouannerie, (à Tremblay, la légende du Prêtre sans tête, qui court la lande et avertit de malheurs proches).

Il n'est plus question des fées que comme d'une race disparue, mais dont on a gardé le souvenir.

Les lutins existent toujours, ils vivent au milieu des hommes, se cachant le jour, se livrant, la nuit, à des œuvres presque toujours malfaisantes.

« Mourioche », lutin des environs de Matignon, prend, généralement, l'aspect d'un poulain d'un an et joue des tours pendables à ceux qui ne sont pas dans ses bonnes grâces.

On menace les enfants de « Mourioche » : « Hattai, mon p'tit gars, Mourioche te prendrait ! »

Les chats sorciers jouent un grand rôle dans les croyances et superstitions de Haute-Bretagne.

Un homme d'Andouillé, passant, un soir, près d'un échallier de pierre, vit plus de trente chats pendus par les pattes, dans un chêne feuillu. Ils avaient l'air de causer entre eux. Quelques-uns descendirent regarder l'homme d'un air si irrité qu'il s'enfuit.

Un paysan d'Ercé, se vit, lui aussi, un soir, entouré d'une bande de chats. Le plus gros lui dit :

— Comment t'appelles-tu ?

— Perrugaud, et toi ?

— Courtaud.

Il faut danser Perrugaud.

Et, bon gré, mal gré, Perrugaud dût danser.

A Gosné, un chat sorcier entra dans une maison d'où on ne put le faire partir qu'en le faisant exorciser par le recteur.

Les chats sorciers tenaient souvent leurs réunions auprès des croix. Sur la route de Lamballe, à Matignon, un homme rencontra un « hernas » de chats, c'est-à-dire, un attelage de chats, parmi ceux-ci, il reconnut le sien, Chalot.

— Vous feriez mieux de rentrer chez vous, Chalot, lui dit son maître.

Chalot obéit et quitta les autres sorciers.

De tout temps, la nuit a exercé son empire sur l'imagination populaire et joué un grand rôle dans les légendes de tout pays.

Les fantômes, démons et lutins profitent de l'obscurité pour se livrer à leurs ébats et s'évanouissent, généralement, quand vient la lumière du jour. Il est donc naturel que les paysans de Haute-Bretagne fassent intervenir, dans leurs récits, les avisions ou apparitions nocturnes, qui excitent la terreur dans leur auditoire.

Dans certaines contrées, c'est la nuit que l'on entend la grand'cherrée (la grande charretée qui transporte les morts).

Le « charriot de David », aux roues mal graissées, entendu la nuit, présage la mort, de même les « lavandières de nuit », qui lavent et tordent les suaires dans les doués.

Il existe, d'ailleurs, des signes avant coureurs de la mort, signes que l'on appelle « avènements » et qui sont, surtout, perçus par des personnes nerveuses.

Après la mort, les parents et amis défunts reviennent souvent demander des prières ou l'exécution d'un vœu qui leur sont toujours accordés.

Même dans les pays les plus instruits, on croit encore, aux jeteurs de sorts. Les mendiants, surtout, passent pour avoir cette puissance ; mais, il y a aussi, des gens dont le métier est de conjurer les sorts, de « défainer » c'est-à-dire, de désensorceller ceux qui en ont été victimes, à Tremblay, près Antrain, l'opération se nomme « décroaouder ».

Le sureau auprès des maisons, des grains de sel, placés au fond des barrates, empêchent les sorts.

Dans nombreuses légendes, on voit le diable venir se mêler aux danseurs, c'est pourquoi les danses ont été si longtemps combattues par le clergé, dans le pays Gallo.

Paul Sébillot a publié une série de travaux traitant des croyances et superstitions des Hauts Bretons.

« Traditions, et superstitions de la Haute Bretagne » — 2 vol. — Paris Maisonneuve 1882 — « Traditions et superstitions de la boulangerie » — Paris 1891.

« Iconographie fantastique des Lutins » — Vannes 1890.

« Légendes, croyances et superstitions de la mer » — Paris, Charpentier 1880.

Dans « la revue des Traditions populaires » t. 1 — Les portraits — Les statues — t. 2 — superstitions diverses.

Dans « L'Homme » — t. 1 — « Croyances et superstitions de Noël — La propagation de la peste et du choléra — Prophe-

laxie superstitieuse de la peste et du choléra — Le crachat et la salive — t. 3 — La guerre et les croyances populaires — Les os des morts dans la superstition — Le folklore des oreilles — t. 4 — Les dents de lait.

« Notes sur les traditions et superstitions de la Haute Bretagne — plaquette in 8 »

Questionnaire des croyances, légendes et superstitions de la mer » — Saint-Malo-Haize, 1884 et Paris-Honnuyer, 1885.

L'Abbé Duine a recueilli les croyances populaires de Dol.

Les lavandières de nuit ont leur domicile principal à Cadran, village qui se trouve dans la commune d'Epiniac. Il y a tel ruisseau où, à minuit, l'on entend distinctement le bruit des battoirs, en même temps, on voit des centaines de cierges s'allumer.

Janotin est un diable qui se déguise en joli chat noir, court sur le dos des chevaux et tresse leur crinière. Ces chevaux deviennent alors de plus en plus beaux.

Mirlikovir est un diable qui prend parfois, la forme d'un chien aux yeux rouges. On l'a rencontré, aussi, dans le bois de la Brosse, en Epiniac.

Le nombre sept. Il est impossible qu'un homme se marie plus de sept fois parce qu'il n'y a que sept sacrements. Barbebleue, lui-même, qui est bien le plus grand brigand n'épousa que sept femmes.

Si seulement, les fredaines extra-conjugales pouvaient être soumises au chiffre fatidique !...

Le petit Albert est un livre que les prêtres seuls doivent posséder. Il est souvent mentionné par les folkloristes. Cependant, les profanes se le procurent parfois et le lisent; mais, malheur à ceux qui ne savent pas le « délire », c'est-à-dire, le lire en commençant par la fin et en prononçant tous les mots à rebours.

Il y a bien longtemps, un jeune homme de Dol lut le « petit Albert » à un de ses amis, puis partit soldat au Tonkin. L'autre essaya de délire le livre. Peine inutile. Il ne sut s'y prendre. Un vacarme horrible se produisit tous les soirs dans la cheminée de sa maison et une pluie de pierres força la famille à déloger.

« La pierre du Champ Dolent » est un menhir qui se trouve à trois kilomètres, environ, de la Cathédrale, sur la route de Dol. Chaque fois qu'une personne vient à mourir le menhir s'enfonce en terre, d'une façon imperceptible. Le jour où il disparaîtra complètement, ce sera la fin du monde et le jugement dernier.

Si l'on va au Champ Dolent, pendant que l'évangile de la Passion se chante, à la messe du Dimanche des Rameaux, on est

sûr de trouver un trésor auprès du Menhir, à la condition d'accomplir certaines cérémonies, que, malheureusement, Duine a oublié de nous révéler.

« Les intersignes » ou avertissements mystérieux sont très communs. Une femme a vu tomber une goutte de sang, sans savoir d'où elle venait, le lendemain, elle a appris la nouvelle de la mort de sa fille.

Jean des Noyers (Abbé Mathurin) a souligné dans « Quelques intersignes ou avènements au pays malouins », déjà cité la croyance générale des Bretons que la mort ne vient pas sans être annoncée, de quelque manière.

Quelquefois, c'est celui qu'elle doit frapper qu'elle avertit de sa fin prochaine, plus souvent, ce sont ses proches qui apprennent, par un pressentiment, par une apparition la séparation qui les menace ou qui vient de s'opérer; ce sont les « intersignes ».

Les habitants du Clos Poulet, de la côte d'Emeraude, les désignent par le terme « avènement », à Lamballe, on dit : « évènement ». Dans ma famille, les morts sont annoncées par trois coups frappés dans une cloison ou dans une porte, ou le claquement d'une porte brusquement fermée. Personnellement, j'ai été, à plusieurs reprises, avertie de la mort d'êtres chers, qui m'entouraient.

Quand un mort revient, il apparaît avec son corps. Il parle, il agit. Quand un mort a son avènement, il ne se manifeste pas, ordinairement, sous une forme corporelle; mais, il communique avec les siens par des paroles, des bruits, des clartés, des impressions intimes, des commotions violentes, des souvenirs persistants. L'apparition proprement dite n'est que l'exception. Elle est le plus haut degré du don de voir que possèdent tant de Bretons.

Le Breton vit avec les morts, qui ne l'ont point quitté; mais, c'est surtout au bord de la mer que la pensée de la mort hante le Breton. Il l'a vue de si près et si souvent. Les « péris en mer » n'ont point eu de prêtres à leur heure dernière. Ils viennent auprès des leurs et font entendre leur plaintif appel. Les parents du disparu entendent la voix aimée, ils ont eu un « avènement », ils n'en doutent pas. C'est une page nouvelle de la Mort.

Jean des Noyers a recueilli vingt-neuf histoires d'intersignes et avènements, dont voici un exemple :

« Un jour, Sidonie L. aperçut devant elle, distinctement, son mari, Guillaume L. qui se débattait dans la mer; il était vêtu d'un cirage et coiffé d'un suroît. A la même heure et, dans les mêmes circonstances, Guillaume L. se noyait. »

Il a aussi l'avènement par le blanc d'œuf :

Pétri avec un pilon, de manière à diviser sa masse gélatineuse, on le verse dans un verre d'eau froide où on le laisse passer la nuit. Le lendemain, des cristallisations apparaissent, qui permettent de tirer des conclusions.

A Cancale, le bois de Chevrier, petit mamelon planté de chênes est hanté par les morts, on le trouve en remontant la vallée, qui, de la grève de Port-Pican se termine aux villages de la baie et de la Ville-ès-Péniaux. Nul n'oserait s'y aventurer, dans la nuit de la Toussaint au Jour des morts.

Charles Fougères. La deuxième partie du « Parler et du langage populaire de Gennes sur Seiche » (1) comprend les traditions locales transcrites sous la dictée des habitants.

Il est facile de relever, dans ces récits, plus d'un curieux renseignement sur l'état d'esprit, les mœurs, les habitudes des habitants du bon pays de Gennes.

Il indique, comme étant ce qu'il y a de plus local, de plus connu et de plus raconté à Gennes : « L'histoire de Birette ».

Dans sa « Géographie pittoresque d'Ille et Vilaine » Adolphe Orain a résumé à grands traits cette légende; mais, il a confondu la « Bête de la Motte » et « Birette », qui sont deux âmes damnées de deux habitants du château de la Motte.

Le « Garou » est fort en vogue, dans le pays. C'était une sorte de châtement infligé à ceux qui s'étaient rendus coupables de quelque méfait, un larcin tout particulièrement, qui avaient été dénoncés et avaient refusé de reconnaître leur faute. Trois dimanches de suite, le curé lisait en chaire, le « grimoire », qui fait partie du petit Albert et, après avoir posé le livre sur le bord de la chaire, il disait :

« Si celui qui a commis le méfait pour lequel je lis le grimoire ne se fait pas connaître, il portera la peine de son péché. La dernière fois, s'il ne s'était pas déclaré, poussé par une force irrésistible, il sortait de l'église et, chaque nuit, courait la campagne en compagnie d'autres garous. Couvert d'une peau de bête, il faisait une station devant sept croix, pendant la nuit. Ceux qui pouvaient réussir à embrasser la croix voyaient leur punition finir. D'autres étaient délivrés quand on avait fait couler leur sang. Le diable rouait de coups les garous qui approchaient trop près d'une croix, pour empêcher leur délivrance.

(A suivre)

Marie DROUART.

(1) Ouvrage déjà cité dans le T. I de l'Etat actuel du folklore en Haute-Bretagne.



3^e Trimestre 1940

N° 6

GLOSSAIRE

DES

PARLERS POPULAIRES DU PAYS DE VITRE (Bretagne)

(Suite)

Aden	loc. ad.	face contre terre (personnes) côté de l'orifice (choses)
Adlaysi	adj.	désœuvré
Affilée d'	loc. ad.	temps occupé à un travail, à une besogne quelconque sans aucune interruption
Affligueu	adj.	affligé
Affondreu	v.	enfoncer dans le fond de l'eau
Affondrer	v.	Appuyer très fortement sur l'une des pédales ou marches d'un métier à tisser afin d'obtenir une ouverture suffisante des fils de la chaîne pour le passage de la navette
Affoureu	v.	donner à manger aux bestiaux
Affourée	n. f.	étendue de terre cultivable équivalent à 25 ares
Affronteu	v.	tromper, faire un affront (A.D.T.)
Agarocher	v. CCV	individu qu'on se propose d'atteindre ou de frapper
Agonir	v.	accabler d'injures
Agoniser	v. CCV	agoniser d'injures, accabler d'injures. Du grec « agon » combat
Agnet d'	n. p. CCV	en guettant
Ahi	n. p.	cri de douleur
Aiguilleutes	interj.	pourboires donnés à un domestique de ferme
Aillou (à)	adj.	ailleurs

Aire	n. f.		emplacement de la ferme où l'on bat le blé
A ka fèr	loc. ad.		à quoi bon
Albreuner	v.	CCV	muer, perdre ses plumes, en parlant des oiseaux (A.D.T.)
Alleus' n'	v.		s'en aller
Aloezeu	v.		aloser, flatter
Amin, d'amain	n. m.		manière dont il faut prendre un objet, une matière, pour y travailler — aisance des mains
Amochonner	v.	CCV	mettre en mochons, en monceaux, en petits tas
Aneu — Anuy	n. m.		aujourd'hui
Anicheu	v.		mettre en niche
Anies ou Anilles	n. p.	CCV	béquilles, du roman <i>Aniles</i> qui a même sens
A nigeo	loc. ad.		mettre à nigeo — placer dans de la paille, après les avoir étendus, les fruits que l'on veut faire mûrir et conserver : des pommes de nigeo
Ante	n. f.		pommier de belle venue : « V'la eune ante qu'es vra belle »
Antibarder	v.	CCV	embarrasser, du vieux mot, bardus, lourdaud, qui est embarrassé gauchement de tout
Apparencence	n. f.		apparencence : « I'a eune belle apparencence de pommes »
Anvin	n. m.		orvet,
Aperceuvâ	v.		apercevoir
Ap'tissée	n. f.		diminution du nombre de points dans le tricot
Apposer s'	v.		s'opposer
Apotikeur	n. m.		pharmacien
Appreins	v.		appris : j'ai appreins « j'ai appris »
Après	adj.		être après quelqu'un : le taquiner
Arjeulleut'	n. f.		Pierre à bâtir très friable, qui ne résiste pas aux fortes gelées
Appuyette	n. m.		appuyette, petit appui
Aretmétique	n. m.		arithmétique
Armelle	n. f.		lame de couteau
Armeuna	n. m.		almanach
Arroutineu	adj.		arroutiné — habitué depuis longtemps à exécuter un travail
Arramir	v.	CCV	préparer, de « Arramire » (basse latinité) engager; attaquer
Arrocheu	v.		jeter des roches
Asm'	adj.		asmathique
Asst'heure	loc.		à cette heure-ci, à partir de maintenant
Asst'heure	loc.		— id —

Assor	n. m.		choix, assortiment : « n'avous d'plusieurs assors ? »
Atelle	n. f.		morceau de bois à brûler bien droit et sans noeud
Atéteu s'	v.		s'entêter
Attrap'bégao	loc.		tour joué à un bégau
ou nigao	loc.		ou à un nigaud
Attrappe	n. f.		surprise
Avâ	n. f.		avoir, bien, propriété
Avâi	n. p.	CCV	bestiaux
Avangeu	v.	CCV	suffir, avancer — Nicot dit « Avanger à quelque chose, c'est y fournir et satisfaire »
Aveder	v.	CCV	aveindre
Av'der	v.		atteindre et prendre un objet placé hors de la portée de la main
Aveine	n. f.		avoine
Aveineu	v.		bien nourri d'avoine
Aveuniao	n. m.		petit filet de pêche
A vesprée	n. f.		après vèpres
Avette	n. f.		abeille (A.D.T.)
Avizée	n. f.		idée : N'en v'la d'eune avisée» (ADT)
Avougette	n. f.		entonnoir — Du vieux mot roman : Voulege : instrument, arme, course

B

Bâche	n. f.		blouse de fil en usage dans les campagnes
Badies	n. f. pl.		cerises
Bajeu	n. m.	CCV	sorte de gâteau de fleur de froment sans beurre, sans sel et sans levain
Bajottier	n. m.		fabricant de bajeu — St-Ouen-la-Rouerie est le centre de fabrication. Les bajeu se font de deux sortes : amandés et non amandés, de diverses formes : en cônes, plats ou effilés. Ces derniers portent le nom de « garrots » « Viens mon p'ti gars, j'vas t'payeu un bon garrao »
Bajard	n. m.	CCV	La famille Blin, de St-Ouen, jusqu'à ces dernières années, vendait sur les marchés de Fougères, de St-Aubin du Cormier, de Vitré et de Rennes, les « garrao » et les « amandes » de la Rouerie
			qui a les pieds trop en dehors et dont les genoux se touchent : bancal bancoche

Jean CHOLEAU.
(A suivre)

L'opinion de Charles LE GOFFIC sur nos parlars haut-bretons

La vraie Bretagne, la Bretagne bretonnante, commence vers Plouha et finit sur le versant de l'Atlantique, non loin de l'embouchure de la Vilaine. Tracez une ligne suffisamment flexible du premier de ces points à l'autre : tout le pays à l'ouest parle breton ; le pays à l'est parle français ; c'est le pays GALLO, dénomination vaguement méprisante et que justifie l'abominable patois en usage dans le peuple des campagnes ».

Charles LE GOFFIC.

(L'âme bretonne. Tome 1^{er}, 1^{er} édit. Paris, Champion 1902. La Langue et les Bardes, page 4.)

Comme quoi Le Goffic a pu renier sa Bretagne natale, devenu membre de l'Académie française et ne rien connaître de la Haute-Bretagne, malgré « Brocéliande ».

Le "PARLEMENT" DU PAYS DE LA MÉE

I DE LA PRONONCIATION

J'ai voulu dans les quelques lignes qui vont suivre fixer les règles de prononciation du « parlement » (parler et langage dans notre région) du Pays de la Mée.

Cette œuvre m'a paru nécessaire car nombre de gens font de grosses fautes en parlant et en écrivant notre parlement, qui a cependant, lui aussi, des règles à observer. Il ne suffit pas, en effet, de prendre un accent quelconque en parlant, ou d'écrire avec une orthographe phonétique pour savoir le parlement de notre Pays de la Mée : il est nécessaire de connaître à fond toutes les règles de la prononciation qui sont si fidèlement observées par les plus petits de nos campagnes comme par les plus vieux.

— 721 —

Si j'écris ces règles c'est avec l'espoir qu'elles seraient lues par des « Compagnons » du Pays de la Mée qui sauront les mettre à profit pour eux, et aussi pour que des érudits de d'autres pays Hauts-Bretons puissent faire des comparaisons et des rapprochements entre leur dialecte et notre parlement et peut-être ainsi arriver à obtenir une unification de l'orthographe — c'est là un de mes plus grands espoirs — car il est, à mon avis, regrettable de voir chaque Haut-Breton user d'une orthographe qui lui est personnelle pour exprimer, souvent, la pensée de tous les Gallos.

Je serais donc très heureux si quelques lecteurs voulaient bien me soumettre leurs idées pour la création d'une orthographe unique pour tous les parlements Hauts-Bretons mais permettant à chaque pays de conserver sa prononciation personnelle ; s'il n'en était pas ainsi cela deviendrait une réelle difficulté pour un Nantais de lire un écrit en parler du Porhoët ou d'ailleurs. Tandis qu'une orthographe rationnelle basée : partie sur la prononciation, lorsque celle-ci est la même dans tous les pays Hauts-Bretons ; partie sur l'orthographe du vieux français dont viennent la plupart des mots de notre région, serait compréhensible pour tous et dès lors notre œuvre de protection des parlars populaires deviendrait plus efficace.

Je vous présente donc ici la prononciation du parlement du Pays de la Mée avec l'espoir que mon exemple sera suivi par tous ceux qui s'intéressent, comme moi, à ces questions.

I — A

1^o — A se prononce le plus souvent comme â (accent circonflexe) principalement dans les mots en AIL, AILLER.

Exemple : Travail, Travailler que l'on prononce TRAVâILL, TRAVâILLER.

2^o — A se prononce comme AI (prolongé) dans les mots en AGE, AGER et cela s'explique naturellement puisque, en vieux français, on écrivait AIGE, AIGER, orthographe qui serait, à mon avis, bonne à reprendre de même que pour les mots en AGNE, AGNER de l'article suivant.

Exemple : Voyage, Ruffage, que l'on prononce VOYAIGE, RUFFAIGE (sauvage).

3^o — A se prononce A-IN dans les mots en AGNE, AGNER.

Exemple : Bretagne, Raccompagner qui se prononce : BERTA-IN-GNE, RACCOMPA-IN-GNER, de même, chataigne, CHATA-IN-GNE.

4° — AI se prononce comme en français dans les mots en AIRE.

Exemple : chaire (chaise), faire, aire, etc.

5° — AI se prononce comme AIL (mot français AIL) dans les mots en AINE.

Exemple : chaîne, laine que l'on prononce CHAIL-NE, LAIL-NE.

6° — Dans les noms propres se terminant par AIE ou AIS on prononce comme à (accent circonflexe).

Exemple : la Bouvais, la Blinaie, qu se prononcent : la BOU-Vâ, la BLINâ. Ils conviendrait sans doute d'écrire ces noms AS, ce qui donnerait la même prononciation.

Quelques noms communs, comme la CRAIE, se disent aussi la CRâ.

7° — Dans les noms propres se terminant par AY on prononce A (sans accent).

Exemple : DELAUNAY, TEILLAY que l'on prononce : DELA-OU-NA, TEILLA.

Au pluriel, pour les noms de familles on dit AYE.

Exemple : LES DELAUNAY (en parlant de la famille) on dit les DELA-OU-NAYE.

De même pour JAUNAY (ajonc) on dit : un JA-OU-NA et des JA-OU-NAYE.

Cette prononciation existe également, je crois, en Pays Basque.

8° — AIT, dans les verbes, à la troisième personne de l'imparfait et du conditionnel présent de l'indicatif, se prononce EU (prononciation de EU dans le français HEURE ou PEUR.)

Exemple : Il courait, Il était, qui se prononcent : Y COU-REUT, Y TEUT.

A la troisième personne du pluriel, c'est-à-dire, ILS COURAIENT, ILS ETAIENT on dit : Y COURAINT, Y TAINTE.

9° — AN ou AM en fin de mots ou suivis d'un autre N ou d'un autre M, eux-mêmes étant suivis d'une voyelle autre que E, se prononce AN, mais en faisant suivre le son d'une sorte de demi-son nasal.

Exemple : AN, ANNÉE, JEAN, DAMNER que l'on prononce AN, JEAN, ANNÉE, DAM-NER.

Pour indiquer ce son on pourrait mettre un tilde sur l'N ou l'M ce qui ferait donc : Añ, AñNÉE, JEañ, DAñNER.

10° — ANNE se prononce EUNE.

Exemple : CANNE, TANNERIE se prononcent KEUNNE, TEUNNERIE.

11° — AU, AUD, AULT, AUX se prononcent A-OU en faisant l'accent tonique sur l'A.

Cette façon de prononcer est usitée dans presque tous les Pays; en latin « aurum », en allemand « BAUM » en breton « BRAO » et bien d'autres encore. Mais notre prononciation à nous doit venir du vieux français et est beaucoup plus logique, permettant de faire une distinction entre les sons O et AU.

AU, article contacté, se prononce comme en français, c'est là la seule exception à la règle.

II — E

1° — E (sans accent) rencontré dans le cours d'un mot ou à la fin, se prononce comme l'E muet en français, dans les syllabes finales.

2° — Ê (accent aigu) se prononce, dans certaines régions du Pays de la Mée, EU, tandis que dans les autres il se prononce comme en français. Cela même, varie parfois de bourg à bourg.

3° — È (accent grave) a également plusieurs prononciations variant selon les régions : 1° il peut se prononcer EU.

Exemple : PÈRE, MÈRE, qui se disent PEURÉ, MEURÉ.

2° — Il se prononce É (accent aigu); c'est là la forme la plus habituelle qui fait : PÈRE, MÈRE, DIZIÈME.

3° — Dans quelques bourgs il se prononce IN, ce qui fait : PINRE, MINRE, DIZI-IN-ME.

4° — ÊE se prononce EUYE, dans les noms, les adjectifs ou les participes au féminin, en prenant la prononciation du mot CEIL.

Exemple : LA GRÉE, BOURSÉE, LA MÉE, qui se disent : LA GREUYE, BOURSEUYE, LA MEUYE.

5° — EIGNE subit la même prononciation que AIGNE (I-A, 3°) et devrait, je crois, s'écrire AIGNE.

Exemple : PEIGNE qui se dit PA-IN-GNE.

6° — EINE, de même, se prononce comme AINE, (I-A, 5°).

Exemple : PEINE ne prononce PAIL-NE.

7° — EIL, EILLE se prononcent AIL (mot français AIL).

Exemple : Pareil, Bouteille qui se disent : PARAIL, BOU-TAILLE. Dans quelques endroits on prononce â (accent circonflexe) au lieu de AIL.

8° — ENT se prononce ANT, dans les verbes, à la troisième personne du pluriel, du présent de l'indicatif.

Exemple : ILS DISENT, ILS SAVENT se prononcent : Y DISANT, Y SAVANT.

Il serait, à mon avis, désirable, pour les cas que je viens de citer, d'écrire en remplaçant l'E par un A. (AIGNE, AINE, AIL, AILLE et ANT) à moins que ces règles n'existent pas dans les autres pays Hauts-Bretons.

9° — ES et Ê (accent circonflexe) se prononcent IN.

Exemple : FENÊTRE, MÊME qui se disent : FENINTRE, MIN-ME.

L'accent circonflexe étant d'une création assez récente il serait souhaitable de le voir disparaître dans nos parlements pour remettre à sa place la lettre qu'il a supplantée, cela en bien des cas, simplifierait les règles de la prononciation.

10° — EU se prononce toujours comme EU dans le mot FEU.

Exemple : Douleur, Heure se disent DOULEU-R, HEU-RE.

Dans les adjectifs il y a deux manières de prononcer EUR en fin de mots : 1° OU et 2° A-OU.

Exemple : COUREUR se dit COUROU ou COURA-OU, de même, MENTEUR se dit MENTOU ou MENTA-OU.

A mon avis la forme A-OU serait plus ancienne que la forme OU.

Il y aurait là une matière intéressante pour un érudit car en Breton on retrouve aussi ces diverses prononciations.

Exemple : ANKOU (la mort) qui dans le vannetais se dit soit ANKEU, soit ANKA-OU, et dans les autres régions se dit ANKOU. Il y a un rapprochement certain de ces diverses formes de prononciation du Breton, avec celles du Pays de la Mée.

11° — Dans les mots en EAU on remplace l'E par un I et l'on prononce AU comme il est dit plus haut (I — A, 11°).

Exemple : EAU, CHAPEAU, CHATEAU qui se prononcent I-A-OU, CHAPI-A-OU, CHATI-A-OU.

Dans quelques bourgs on dit : I-O, CHAPI-O, CHATI-O.

Joël de VILLERS.

(A suivre)

Revue et journaux faisant échange avec le « REVEIL BRETON »

FEIZ HA BREIZ — Kannad misiek ar Vretoned — abonnement : 15 frs — administration : Scrignac (Finistère) C./c. 21-802, Rennes.

DIHUNAMB — Mensuel — Direct. Loeiz Herriou — l'an 12 frs — C/c. 241-28, Nantes. — Administration : Dihunamb, Hennebont.

Chaque quinzaine lisez : la page bretonne du NOUVELLISTE DE BRETAGNE; avec colonne en langue bretonne. Avenue Janvier, Rennes.

ACTION REGIONALISTE — Mensuel (de la Fédération régionaliste française), 18, rue Séguier, Paris, VI^e le n° 2 frs.

L'HEURE BRETONNE, hebdo. rue Waldeck-Rousseau, Rennes.

BRETONS

- aidez-nous en recrutant de nouveaux adhérents à la Fédération de nouveaux abonnés à notre revue.
- vous nous permettrez ainsi d'accroître notre rayonnement, de donner de l'extension à notre revue plus d'importance à nos réunions.
- n'oubliez pas de régler votre cotisation annuelle de 20 frs.
- souscrivez des abonnements de même somme que nous servirons aux adresses que vous nous indiquerez.

N'OUBLIEZ PAS D'OFFRIR A VOS AMIS :

Les CHANSONS et DANSES POPULAIRES de HAUTE-BRETAGNE
par Jean Choleau et Marie Droüart

Un magnifique recueil, abondamment illustré, d'une très belle présentation, dont le « *Mercur de France* » a pu dire :

Le nouveau recueil de « Chansons et danses populaires de Haute Bretagne »... complète et par endroits rectifie les recueils antérieurs dont les plus connus sont ceux d'Orain, de Decombes et de Soreau... Si souvent les collecteurs truquent leurs documents qu'il importe d'affirmer ici la bonne foi entière des auteurs et le soin qu'ils ont mis à ne donner que des textes et des airs soigneusement contrôlés... (Arnold Van Gennep).

Un volume in-8 de 161 pages, 19 planches hors texte d'illustrations représentant les costumes de la Haute Bretagne, introductions de Marie Droüart sur la chanson populaire de Jean Choleau sur la Haute Bretagne, de Jean Lancelot en patois de Haute Bretagne — Lexique de mots patois, — notes relatives aux textes bretons, patois, français, — airs de binious inédits recueillis en 1860 par Mme Le Cerf, avec leur accompagnement pour le piano — l'ex. 50 frs — Il reste quelques exemplaires de luxe sur Lafuma à 70 francs — Edition « Unvaniez Arvor » à Vitré — En vente toutes librairies aux prix ci-dessus. — Pour le gros : 46, rue Poterie, Vitré.

Le « Réveil breton » se met à votre disposition pour vous procurer les ouvrages ci-après :

- ROZEN AR VREZON Chansons populaires recueillies ou mises en musique : *Les Jolies filles de Quimperlé — A ta quenouille — Le Loup garou — La chanson du marin — A ma Bretagne — Les Korrigans* — pièce 1,00 — réduction pour patronages
- L'Etat actuel du Folklore de Haute-Bretagne. Tome I. Les Patois* 10 00
- JEAN CHOLEAU : *Condition des serviteurs ruraux bretons : domestiques à gages et journaliers agricoles*, 1 vol. in-8, 204 p. 20 00
- id *L'Expansion bretonne au XX^e s.* — un vol in-8, 240 pages, avec cartes, graphiques, planches hors-texte 20 00
- id *De Roscanvel à Landavran, impressions de voyages* — 1 vol 176 pages, illustré, édition ordinaire : 15,50 — luxe 20 00
- id *Le Journalier agricole du Pays de Vitré* — monographie de famille 8 00
- id *Essai sur la situation économique de Plougastel-Daoulas* épuisé
- id *Le Maître de l'atelier* 0 50
- id *Le Régionalisme et les Intérêts commerciaux et industriels, un label breton*, brochure de 52 pages 2 50
- id *La navigation intérieure en Bretagne*, brochure 58 pages 3 00
- id *Lexique breton-français des termes de l'Industrie textile* .. 4 00
- id *L'outillage économique de l'arrondissement de Vitré* avec un portrait et une carte, in-8, 16 pages 5 00
- id *Les Bretons devant l'Impôt* — Une brochure 80 pages, in-8 .. 10 00
- J. P. CALLOCH — *Ar en deulin — A genoux*, poèmes bretons édit. Dihunamb 23 50
- LOEIZ HERRIEU — *Chansons populaires du Pays de Vannes* avec la musique (breton et français) 41 50
- id *Le Breton usuel* 15 40
- JEANNE PERDRIEL-VAISSIERE — *Et la lumière fut* — Paris Sansot — *Le bois de Buis*, Paris, Bloud — *Le toit sur la hauteur*, Paris, Chiberre
- LEON PALAUX — *Un barde breton : Jean Pierre Calloc'h, sa vie et ses œuvres inédites* — Quimper, Le Goaziou 16 50
- F. VALLEE — *Grand dictionnaire français-breton* 75 00
- id *Mots français et bretons classés d'après le sens*
- JAC. POHIER — *Quelques sonnets de chez nous*, illustrations de l'auteur — Éditions des Jeunesses littéraires.

VIENT DE PARAITRE

- JEAN CHOLEAU et MARIE DROUART — *Chansons et Danses populaires de Haute-Bretagne* avec introductions, illustrations et notes — 1 vol. in-8 — Tome I 50 00
- MARIE DROUART. — *Les Saints Guérisseurs, les Saints Protecteurs et les Saints qui regardent de travers* (Hte Bretagne) — une brochure illustrée 5 00
- RENE VILLARD — *De l'aube au crépuscule* — Vers et Prose — Préface de Max Jacob — Paris A. Messein édit. 15 00
- Guide historique, descriptif et pratique avec photos et cartes de Belle-Isle-en-mer et de la presqu'île de Quiberon. — Edition Essi de Quiberon.
- LOEIZ HERRIEU — *La littérature bretonne depuis les origines jusqu'au 18^e siècle* 3 60
- LOEIZA LE MELINER — *Ar bont er Velin*, dessins de R. Perrin 30 00

EN SOUSCRIPTION

- JEAN CHOLEAU — *Métiers, Corporations et Confréries de Vitré avant la Révolution* — Illustrations de métiers et portraits 35 00